

Formulaire de remboursement de frais – Médecin invité

A adresser avant le 30 novembre 2023

Civilité (Pr, Dr, Mr, Mme)		
Nom	Prénom	
Adresse d'exercice		
CP / Ville		
Téléphone / email		
Nature des frais		
Taxi ou Parking:		
Date de / à	Montant :	
Date de / à	Montant :	
NB: les frais de taxi domicile /gare-aéroport (ou parking gare/aéroport), sont remboursés aux frais réels dans la limite de 100 euros l'ensemble de l'Aller/Retour		
Vous êtes venu au congrès en Voiture :		
Trajet de à		
Trajet de à		
Remboursement sur la base d'un A/R SNCF 1ère classe. Si vous avez un parking, merci de remplir aussi ci-dessus		

Train :		
Trajet aller le	de	à
Montant :		
Trajet retour le	de	à
Montant :		
Avion :		
Trajet aller le	de	à
Montant :		
Trajet retour le	de	à
Montant :		
_		
Total à rembourser :		
Les originaux des justifi	catifs, votre RIB et ce formulaire	sont à retourner par mail, scannés,
et ce avant le 30 novembre 2023 à : <mark>s.godefroy@societeccc.fr</mark>		
	Date + signature du médecin + Ca	chet

A défaut, par voie postale à : Agence CCC

Congrès du CNCF – Marseille 2023

Sophie Godefroy - 24 rue St Victor – 75005 Paris

Les avantages dont vous bénéficiez seront rendus publics sur www.transparence.sante.gouv.fr

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée et au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 applicable à compter du 25 mai 2018, l'Agence CCC en qualité de responsable de traitement, sera amenée à effectuer des traitements sur les données renseignées dans ce formulaire pour la finalité suivante : suivi des remboursements de transport dans le cadre du Congrès du CNCF du 24 et 25 mars 2023.

Les données seront conservées le temps nécessaire à l'opération pour laquelle elles ont été collectées et dans le respect de la réglementation en vigueur.